

Décret n° 95 - 55 du 28 Février 1995  
nomination des membres du Secrétariat  
Permanent du Comité des Privatisations.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

Vu la loi n° 21-94 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation;

Vu le décret n° 94-424 du 1er Septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité des privatisations;

Vu le décret n° 95-46 du 18 Février 1995 portant modification des articles 3, 10 et 14 du décret n° 94-424 du 1<sup>er</sup> Septembre susvisé;

Vu le décret n° 95-25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du gouvernement;

**D E C R E T E :**

**Article 1er.-** Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du secrétariat permanent du comité des privatisations :

- (Mireille)LISSOUBA ;
- (Jean Gilbert)PANA ;
- (Léon Raphaël)MOKOKO ;
- NGOULOU MOUTIMA ;
- (Arsène)AMONA.

4

**Article 2.-** Le présent décret sera ~~enregistré~~ <sup>publié</sup> au Journal Officiel. ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 28 Février 1995



**Joachim YHOMBY OPANGO.**

*Cal*